



2

— Volume II. —

Ce volume fait suite à un volume précédent dont les inscriptions vont du
N^o 1 de l'année 1876 au N^o 2 de l'année 1913. —

Ce que nous certifions.

A Bulle le 8 Janvier 1914.

Le Chef de l'Etat Civil

A. Hassener.



REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Bulle*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents pages*.

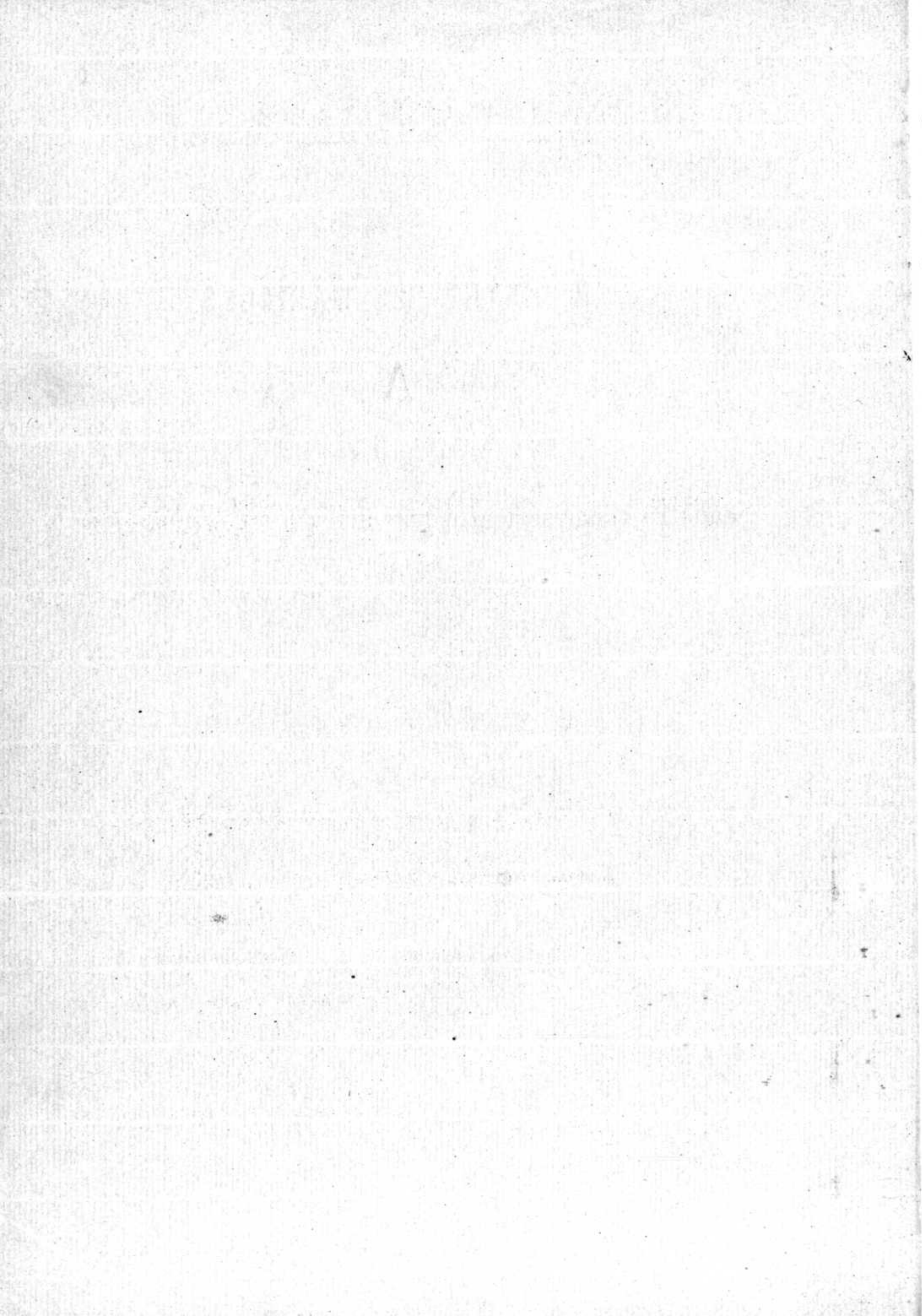
Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :



Le Chef du service de police,

H. Fiaux



Registre des mariages A.

N° 1.

Hartmann
et
Meylan.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hartmann Ernest Arnold
Indépendant, célibataire

originaire de Villnachum, Argovie, domicilié à
S Pullet né à

S Pullet le vingt-neuf mars
mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de

Albert Hartmann, agriculteur et de
Louise ^{Augustine} Misenat, à S Pullet

2. Meylan Elvina Alice
célibataire

originaire de Orenit (Aund), domiciliée à
S Pullet née à

Witeboeuf le deux Juin
mil huit cent quatre-vingt-douze fille de

David François Meylan, laïc et de
Jenny née Biexillo, à S Pullet

Comme témoins : } 1. Albert Hartmann, agriculteur, à S Pullet
2. David Meylan, laïc

Les publications ont eu lieu à S Pullet le 27, au Sentier le 28
et à Villnachum le 29 mars 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

S Pullet le vingt-trois Avril mil neuf-cent
quatorze.

Pièces déposées :

- 1 promesse de mariage
- 2 acte de naissance de la fiancée
- 3 acte de publication de mariage de S Pullet, du Sentier et de Villnachum.

Les époux :

Hartmann
Meylan

Les témoins :

Alb. Hartmann
David Meylan

L'officier de l'état civil :

L. Ladduwa

Communiqué aux bureaux de l'Etat civil, du Sentier et de Villnachum.

N° 2
Champod
et
Hiltbrand

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Eugène
agriculteur, célibataire

originaire de S Pullet domicilié à
S Pullet né à
S Pullet le douze Juillet

mil huit cent quatre vingt - onze fils de
Charles Eugène Champod, à S Pullet et de
feu Fanny Léa ni Gaillard.

2. Hiltbrand Louise Elisa
servante, célibataire.

originaire de Diemtigen (S Berne) domiciliée à
Loche née à
Loche le Cinq Avril

mil huit cent nonante fille de
Henri Allysse Hiltbrand, à S Pullet et de
feu Louise Alexina ni Peter. Condesse.

Comme témoins : 1. Simé Simon facteur, à S Pullet
2. Arthur Lardoux, buraliste, à S Pullet

Les publications ont eu lieu à S Pullet le 25, au Loche le 26
et à Diemtigen le 27 septembre 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

S Pullet le vingt trois octobre 1914.

Pièces déposées :

- 1 la promesse de mariage.
- 2 l'acte de naissance de la fiancée
- 3 les actes de publication, de
S Pullet, du Loche, et de
Diemtigen.

Les époux :

Eugène Champod
Elisa Champod Hiltbrand

Les témoins :

Simé Simon
Arthur Lardoux

L'officier de l'état civil :

L. Lardoux

Communiqué aux bureaux des États
Civils, de Diemtigen et du
Loche.

Le N° 2 à la page 2 est celui de la dernière
inscription faite dans l'année 1914. Les deux doubles
du présent registre sont conformes, ce que nous
certifions
S Pullet le 9 Janvier 1915. L'officier de l'Etat Civil
L. Lardoux.
visé à S Pullet le 16 Janvier 1915
Le Préfet
L. Lardoux



Registre des mariages A.

N° 1.

Chrèvenaz

et

Margot

avis à Pullet le 18 Février 1916
de M^{rs} Recorson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chrèvenaz Auguste Ami, horloger, —
dixoré de Rosa Elise ni Cherpillod, dè le 18 novembre
1912.

originaire de Pullet. — domicilié à

Pullet. — né à

Pullet le vingt-trois décembre

mil huit cent quatre-vingt-deux — fils de

feu Alexis Chrèvenaz — et de

Mario Mariarme ni Champod, à Pullet.

2. Margot Julie Eugénie, blanchisseuse, —
dixoré de Rich Ernest Arnold, dè le 6 Juillet
1914.

originaire de Oberdorf, C^{te} de Soleure, — domiciliée à

Pullet — née à

Pullet le treize Août

mil huit cent quatre-vingt-deux — fille de

Justin Gustave Margot. — et de

Fanny Léa ni Gaillard, divorcée.

Comme témoins :
1. Louis Champod, horloger, à Pullet
2. Arthur Ladduere, buraliste, " "

Les publications ont eu lieu à Pullet le 18 août, et à
Oberdorf le 21 août 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le 3 Septembre 1915.
Pullet le trois Septembre mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1. la promesse de mariage
- 2. les actes de publications de Pullet et de Oberdorf.

Les époux :

Auguste Chrèvenaz
Julie Chrèvenaz Margot

Les témoins :

Louis Champod buraliste Pullet.
Arthur Ladduere buraliste

L'officier de l'état civil :

L^s Ladduere

Communiqué au Bureau de l'Etat
Civil de Oberdorf.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Le N° 1. à la page 3 est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1915. Ses deux doubles du présent
régistre sont conformes, et que nous certifions.
Pullet le 17 Janvier 1916. — l'officier de l'Etat Civil
= L^s Ladduere.



Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 1.
Champod
et
Lassueur.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Auguste Albert,
horloger, célibataire

originaire de Y Pullet domicilié à
Y Pullet né à
Y Pullet le Cinq Juillet

mil huit cent quatre-vingt-onze fils de
Jules Louis Champod, agriculteur et de
Elisa Eugénie mi Clavennat, à Y Pullet.

2. Lassueur Velly,
couvrière, célibataire,

originaire de Y Pullet domiciliée à
Y Pullet née à
Y Pullet le dix-huit Septembre

mil huit cent quatre-vingt-seize fille de
Jean Charles Albert Lassueur et de
Marie Louise mi Rey, à Y Pullet.

Comme témoins : } 1. Champod Jules, agriculteur, à Y Pullet
2. Roche Pierre, négociant. " "

Les publications ont eu lieu à Y Pullet le 16 Janvier 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Pullet le 14 février 1916.
" le quatre février mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

- 1. la promesse de mariage.
- 2. l'autorisation de la mère de la fiancée.
- 3. l'acte de publication de mariage de Y Pullet.

Les époux :

Champod Auguste.
Champod Velly-Lassueur.

Les témoins :

Jules Champod
Pierre Roche.

Communiqué _____

L'officier de l'état civil :

L. Lassueur

Registre des mariages A.

N° 2.
Champod
et
Strobel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Edmond,
agriculteur, célibataire,

originaire de Y Pullet domicilié à

Y Pullet né à

Y Pullet le vingt-deux Juin

mil huit cent quarante-cinq fils de

Charles Eugène Champod, à Y Pullet, et de

Fanny Léa mi Gaillard, domicilié.

2. Strobel Marie Juliana,
ménagère, célibataire,

originaire de Y Pâle domiciliée à

Y Pullet née à

Y Pâle le vingt-trois mars

mil huit cent quarante-un. fille de

Hermann Strobel et de

Juliana mi Flury, à Y Pâle.

Comme témoins :
1. Jules Champod, agriculteur, à Y Pullet.
2. Auguste Christenath, horloger, „ „

Les publications ont eu lieu à Y Pullet le 25 et à Y Pâle le
26 Janvier 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Pullet le 11 février 1916.
à onze heures mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

- 1 la promesse de mariage.
- 2 l'acte de naissance de la fiancée.
- 3 les actes de publication de Y Pullet et de Y Pâle.

Les époux :

Champod Edmond
Marie Champod Strobel

Les témoins :

Jules Champod
Auguste Christenath

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué à l'Etat Civil
de Y Pâle.

N° 3

Pugnon
et
Champod ni Champod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pugnon Paul Ami
agriculteur, célibataire.

originaire de Pullet domicilié à
Pullet né à
Pullet le premier novembre

mil huit cent quatre-vingt-un fils de
Fritz Donat Pugnon, agriculteur et de
Marie ni Fischee, à Pullet.

2. Champod ni Champod, Marie Alice
horlogère, veuve de John Louis Champod, depuis
le 7 février 1904.

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet née à
Pullet le deux novembre

mil huit cent quatre-vingt-un fille de
Henri Champod, agriculteur et de
Marie Julie ni Chésenat, à Pullet.

Comme témoins :
1. Jules Champod, agriculteur, à Pullet
2. Louis Champod, horloger, " "

Les publications ont eu lieu à Pullet le 17 Avril 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le 26 mai 1916.
le vingt-six mai mil neuf cent seize

Pièces déposées :

- 1. Sa farouedde de mariage.
- 2. L'acte de décès de John Louis Champod
- 3. " de publication de Pullet.

Les époux :

Ami Pugnon
Alice Pugnon Champod.

Les témoins :

Jules Champod
Louis Champod

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué _____

Registre des mariages A.

N° 4.
Chârenat
et
Dussel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chârenat Arthur Louis
célibataire, charbon,

originaire de Pulley domicilié à
Pulley né à
Pulley le dix-neuf mars
mil huit cent quatre vingt huit — fils de
feu Eugène Louis Chârenat et de
Louise Elise née Lardoux, à Pulley

2. Dussel Marie Eugénie
célébataire, piceviste.

originaire de Horneloye et Pully, sur Moudon — domiciliée à
Pulley née à
Pulley le vingt décembre
mil huit cent quatre vingt huit — fille de
feu Cléophile Dussel et de
Elise Eugénie née Champod, à Pulley.

Comme témoins :
1. Jules Champod, agriculteur, à Pulley.
2. Arthur Lardoux, buraliste. " "

Les publications ont eu lieu à Pulley le 8 à Horneloye et à Pully le 9 novembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pulley le 2 décembre 1916.
le deux décembre mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

- 1° la promesse de mariage
- 2° les actes de publication de Pulley, de Horneloye et de Pully.

Les époux :

Arthur Thivernaz
Marie Thivernaz Dussel

Les témoins :

Jules Champod
Arthur Lardoux

L'officier de l'état civil :

L. Lardoux

Communiqué aux bureaux de l'Etat Civil de Horneloye et de Moudon

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 5.
Mermoud
et
Gruber

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mermoud Michael Jérémie,
horloger, célibataire,

originaire de S^t Croix domicilié à
Pullet, aux Paddes, né à
Pullet le premier Août

mil huit cent quatre-vingt-onze fils de
Jules Auguste Mermoud, ouvrier en menuiserie et de
Louise née Gruber, à Pullet, aux Paddes.

2. Gruber Hélène Rose,
proxiète, célibataire.

originaire de Mugelles-la-Motte domiciliée à
Pullet née à
Pullet le trente Avril

mil huit cent quatre-vingt-treize fille de
Alexis Louis Gruber, agriculteur et de
Maria née Graf, à Pullet.

Comme témoins :
1. Jules Champod, agriculteur, à Pullet
2. Arthur Lardueur, buraliste, "

Les publications ont eu lieu à Pullet et à S^t Croix le 5 et à
Mugelles-la-Motte le 6 décembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le 28 décembre 1916.
le vingt huit décembre mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage.
- 2. Les actes de publications de mariage, de Pullet, S^t Croix et Mugelles-la-Motte.

Les époux :

Michel Mermoud
Hélène Mermoud Gruber

Les témoins :

Jules Champod, Pullet
Arthur Lardueur à Pullet.

L'officier de l'état civil :

L^s Lardueur

Communiqué aux bureaux de l'état civil, de S^t Croix et de Montagny.

Registre des mariages A.

N° 6.

Haudammann)

et

Robert

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Haudammann Louis Eugène _____
pioniste, célibataire _____originaire de Seedorf (Reuss) _____ domicilié à
Pullet _____ né àla Saudoide (Grandson) le vingt-quatre mai _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix _____ fils de
feu Péridicht Haudammann _____ et de
Justine Elise mi Petitpierre, à Pullet _____2. Robert Nellie _____
ménagère, célibataire _____originaire des Verrières - Suisses _____ domiciliée à
S^{te} Croix, la Pilette _____ née àS^{te} Croix _____ le neuf septembre _____
_____ mil huit cent nonante huit _____ fille deLouis Edouard Robert, ouvrier en mudigues _____ et de
Léontine mi Bourgot, à S^{te} Croix, la Pilette _____Comme témoins : { 1. Robert Haudammann laitier à Pullet _____
2. Maxuel Chèvrenat, pioniste, " " _____Les publications ont eu lieu à Pullet le 1^{er}, aux Verrières et à
S^{te} Croix le 2 et à Seedorf le 4 décembre 1916. _____Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Pullet le 29 décembre 1916.
le vingt-neuf décembre mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

- 1 la promesse de mariage
- 2 et 3. actes de naissance des fiancés
4. Consentement du père de la fiancée
5. Actes de publication de mariage
de Pullet, Seedorf, Verrières
et S^{te} Croix.

Les époux :

Eugène HaudammannNelly Haudammann Robert

Les témoins :

Robert Haudammann
Maxuel ChèvrenatCommuniqué aux bureaux de l'Etat
Civil de Seedorf, des Verrières
et de S^{te} Croix.

L'officier de l'état civil :

S^{te} Saudoide

N^o 7.
Chévenaz et
Chévenaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chévenaz William Auguste
pioniste, célibataire,

originaire de Y Pullet domicilié à

Y Pullet né à

Y Pullet le sept décembre

mil huit cent quatre-vingt-onze fils de

Charles Alexis Chévenaz, agriculteur et de

Louise Elise née Chévenaz, à Y Pullet

2. Chévenaz Elise Louise,
pioniste, célibataire.

originaire de Y Pullet domiciliée à

Y Pullet née à

Y Pullet le treize septembre

mil huit cent quatre-vingt-seize fille de

Charles Frédéric Chévenaz, maréchal et de

Louise Rosine née Y Pullet, à Y Pullet

Comme témoins :
1. Albert Chévenaz, horloger, à Y Pullet
2. Frédéric Chévenaz, maréchal, " "

Les publications ont eu lieu à Y Pullet le 8 décembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Pullet le 30 décembre 1916.

le trente décembre mil neuf cent seize -

Pièces déposées :

- 1. les promesses de mariage
- 2. l'acte de publication de mariage, de Y Pullet.

Les époux :

William Chévenaz,
Elise Thévonnaz Thévonnaz.

Les témoins :

Albert Thévonnaz
Thévonnaz Frédéric

L'officier de l'état civil :

L. Ladducq

Communiqué

visé à Y Pullet le 22/12 1917
Le Préfet
L. Pécordan

N^o 7 à la page 10 est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1916. Les deux doubles du présent
régistre sont conformes, et que nous certifions.
Y Pullet le 3 Janvier 1917.

Officier de l'état civil
L. Ladducq



— 1918. —

Registre des mariages A.

N^o 1
Fischer
et
Roulet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fischer Ami Henri
bâcheron, célibataire

originaire de Neuenegg, C^t. de Nidwald, domicilié à
A Pullat né à

A Pullat le onze mars

mil huit cent quatre-vingt-dix fils de

Charles Fischer, à A Pullat et de

Marie Louise ni Orlégnier, décédée.

2. Roulet Rosa Rose
mineure, célibataire

originaire de Fontaines, C^t. de Vaud, domiciliée à
Grandexent née à

Grandexent le vingt-dix décembre

mil huit cent quatre-vingt-dix fille de

Olivier Henri Roulet et de

Elise ni Hiderend, à Grandexent

Comme témoins : 1. Marc Henry, agriculteur, à A Pullat
2. Louis Laddume, à A Pullat

Les publications ont eu lieu à Fontaines le 9 et à
Grandexent le 11 Juillet 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

A Pullat le vingt-dix Juillet mil neuf cent
dix-huit

Pièces déposées :

- 1 La promesse de mariage
- 2 Les actes de publication
de A Pullat, de Fontaines
et de Grandexent.

Les époux :

Fischer Ami
Rosa Fischer ni Roulet

Les témoins :

Marc Henry
Louis Laddume

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué aux États Civils
de Neuenegg, et de Fiesch.

N^o 9
 Meylan
 et
 Champod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Charles Eugène
 fromager, célibataire.

originaire de Cherit domicilié à
Ybullet né à
Premis le onze mars

mil huit cent quatre vingt - onze fils de
David François Meylan, laitier et de
Jenny ni Miville, à Ybullet

2. Champod Féline Louise
 célibataire,

originaire de Ybullet domiciliée à
Ybullet née à
Ybullet le dix-huit Juin

mil huit cent quatre-vingt-douze fille de
Alexis Paul Champod, négociant, à Ybullet et de
Marquise Emma ni Champod, diocèse.

Comme témoins :
 1. Paul Champod boulanger, à Ybullet
 2. David Meylan, laitier, " "

Les publications ont eu lieu à Ybullet le 11 Octobre et au Cherit
 le 12 Octobre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Ybullet le vingt-cinq Octobre mil neuf cent
dix-huit

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage
2. Les actes de publication de mariage, de Ybullet et du Cherit
3. L'acte de naissance de l'époux.

Les époux :

Charles Meylan
Féline Meylan Champod.

Les témoins :

P. Champod
David Meylan

L'officier de l'état civil :

L. Laddumez

Communiqué à l'état civil
 du Cherit, au Ybullet.

Registre des mariages A.

N^o 3

Gander

et

Duvoisin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gander Charles Louis
célibataire, agriculteur.

originaire de Geddenay (A. Reims), domicilié à
A. Pullet né à

A. Pullet le vingt-huit avril
mil huit cent quatre-vingt dix fils de
feu Charles Louis Gander et de
Félicie Amélie née Orampod, à A. Pullet

2. Duvoisin Nelly Olga
célibataire, ménagère

originaire de Fontanetier domiciliée à
A. Romaison née à

A. Romaison le vingt-neuf novembre
mil huit cent quatre-vingt dix fille de
Ami Duvoisin, agriculteur, à A. Romaison et de
Adèle Subette née Oralloz, diocèse

Comme témoins : { 1. Ami Gander, agriculteur, à A. Pullet
2. Jules Chrenat, distillateur, " "

Les publications ont eu lieu à A. Pullet le 29, à Geddenay et à
Fontanetier le 30 et à A. Romaison le 31 octobre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

A. Pullet le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

1. Les promesses de mariage.
2. L'acte de naissance de l'épouse.
3. Les actes de publication de mariage, de A. Pullet, de Geddenay de Fontanetier et de A. Romaison.

Les époux :

Charles Gander
Nelly Gander Duvoisin

Les témoins :

Ami Gander
Jules Thievenaz

L'officier de l'état civil :

L. Hadduere

Communiqué aux États civils de
Geddenay, Champagne et
A. Romaison.

N° 11
Cretignier
et
Gaillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cretignier Robert Auguste
célibataire, ouvrier de campagne

originaire de Vauxmarcand Neuchâtel domicilié à
Pullet, aux Oud. né à

Pullet (bas de la fin) le cinq Avril
mil huit cent quatre vingt treize fils de
Henri Louis Cretignier, charpentier, à Pullet et de
Louise Henriette née Pernet, décédée.

2. Gaillard Marie Alice
célibataire, ménagère.

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet, aux Oud. née à

Pullet, aux Oud. le vingt Juin
mil huit cent quatre vingt treize fille de
Albert Gaillard, cantonnier. et de
Lina Augustine née Champod, à Pullet.

Comme témoins :
1. Henri Cretignier domestique à Pullet
2. Arthur Gaillard

Les publications ont eu lieu à Pullet le 8 et à St Aubin le 10
décembre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le 31 décembre 1918.
le trente-un décembre mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage.
- 2. Les actes de publication de mariage, de Pullet et de St Aubin.

Les époux :

Robert Cretignier
Marie Cretignier Gaillard

Les témoins :

Henri Cretignier
Arthur Gaillard

L'officier de l'état civil :

L. Laddume.

Communiqué à l'Etat Civil
de St Aubin.

Le 12 Janvier 1919
Le Maire
L. Laddume

Le N° 11. à la page 14. est celui de la dernière
inscription faite dans l'année 1918. Les deux doubles
des présents registres sont conformes, ce qui nous
certifie
Pullet le 6 Janvier 1919.
L'officier de l'Etat Civil
L. Laddume



Registre des mariages A.

N° 1.

Martin

et

Gaillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martin Albert
célibataire, ouvrier de campagne.

originaire de S^t Croix domicilié à
Y Bullet né à
Laudanne le vingt huit Août
mil huit cent quatre-vingt-huit fils de
Marie Martin et de

2. Gaillard Aline Marie
célibataire, pisseuse.

originaire de Y Bullet domiciliée à
Y Bullet née à
Y Bullet le vingt six décembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de
Auguste Alédis Gaillard, agriculteur, à Y Bullet et de
Marie Emilie ni Thévenaz, d'ici.

Comme témoins : } 1. Jules Thévenaz, distillateur, à Y Bullet
2. Auguste Gaillard, agriculteur, " "

Les publications ont eu lieu à Y Bullet le 3 et à S^t Croix, le
6 février 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Bullet le huit mars mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

- 1. Les promesses de mariage
- 2. Les actes de publications de mariage, de Y Bullet et de S^t Croix
- 3. L'autorisation du père de la fiancée
- 4. L'acte de naissance du fiancé.

Les époux :

Albert Martin Gaillard.
Aline Marie Gaillard.

Les témoins :

Jules Thévenaz
Auguste Gaillard

L'officier de l'état civil :

L. Ladduc

Communiqué à l'Etat Civil de
S^t Croix.

N° 2
 Champod
 et
 Pugnion

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Auguste Albert, horloger —
 veuf de Nelly née Laddume, déc. le 20 février 1916.

originaire de Y Pullet domicilié à
Y Pullet né à
Y Pullet le Cinq Juillet
mil huit cent nonante-un fils de
Jules Louis Champod, agriculteur et de
Elisa Eugénie née Christinat, à Y Pullet.

2. Pugnion Bertha Lina, pianiste —
 célibataire.

originaire de Y Pullet domiciliée à
Y Pullet née à
Y Pullet le vingt-dix Août
mil huit cent nonante-dix fille de
de Eugène Auguste Pugnion et de
Lina née Post, à Y Pullet.

Comme témoins :
 1. Louis Champod, horloger, à Y Pullet
 2. Charles Gaillard, ouvrier en menuiserie

Les publications ont eu lieu à Y Pullet le 14 mars 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Pullet le vingt-deux mars mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

1. L'affirmation de mariage
2. L'acte de décès de Nelly née Laddume
3. L'acte de publication de mariage, de Y Pullet.

Les époux :

Champod Auguste
Champod Pugnion Bertha

Les témoins :

Louis Champod
Gaillard Charles

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué _____

Registre des mariages A.

N^o 3.

Rugnon
et
Gaillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rugnon Charles Eugène
célibataire, ouvrier en menuiserie.

originaire de Rullet domicilié à

Rullet né à

Rullet le dix Octobre

mil huit cent nonante-trois fils de

de Eugène Auguste Rugnon et de

Lina née Post, à Rullet.

2. Gaillard Bertha Jenny
célibataire, horlogère.

originaire de Rullet domiciliée à

Rullet née à

Rullet le dix-sept Août

mil huit cent nonante-neuf fille de

de Paul Ami Gaillard, agriculteur, et de

Jenny née Rebillet, à Rullet.

Comme témoins :
1. Charles Gaillard, ouvrier en menuiserie, à Rullet
2. Louis Champod horloger, " "

Les publications ont eu lieu à Rullet le 4 mars 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Rullet le Vingt deux mars mil neuf-cent-dix-neuf.

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage.
2. L'autorisation des père et de la mère de la fiancée.
3. L'acte de publication de mariage, de Rullet.

Les époux :

Charles Rugnon
Bertha Rugnon Gaillard

Les témoins :

Charles Gaillard
Louis Champod

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué _____

N^o 4.
 Champod
 et
 Chérenat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Edouard Benjamin
 célibataire, agriculteur

originaire de Y Bullet domicilié à
Y Bullet né à
Y Bullet le douze février

mil huit cent quatre-vingt seize fils de
Jules Edouard Champod, agriculteur et de
Marie Elise mi Gruber, à Y Bullet.

2. Chérenat Alice Lèlie
 célibataire, pianiste

originaire de Y Bullet domiciliée à
Y Bullet née à
Y Bullet le vingt-huit décembre

mil huit cent quatre-vingt dix-sept fille de
Charles Frédéric Chérenat, maréchal. et de
Louise Robino mi Bonnet

Comme témoins :
 1. Pasche Albert, boitier, à Fleuries
 2. Chérenat Frédéric, maréchal, à Y Bullet

Les publications ont eu lieu à Y Bullet le 10 septembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Bullet le quatre octobre mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

- 1. Extrait de publication de mariage de Y Bullet
- 2. La promesse de mariage.

Les époux :

Edouard Champod
Alice Champod Chérenat

Les témoins :

Pasche Albert
Chérenat Frédéric

L'officier de l'état civil :

L. Laddauer

Communiqué _____

Registre des mariages A.

N° 5

Sulliger

et

Chrèrenat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Sulliger Eugène Edouard
célibataire, musicien,

originaire de L'Heidimmen (Reine, domicilié à
St Croix né à

St Croix le vingt avril
mil huit cent monante-deux fils de

Louis Edouard Sulliger propriétaire et de
Marie Emma ni Recordon, à St Croix, les Prévies.

2. Chrèrenat Louise Augustine
célibataire, pieuse,

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet née à

Pullet le vingt-sept mars
mil huit cent monante-quatre fille de

Charles Auguste Chrèrenat, propriétaire et de
Julie Louise ni Rinbot, à Pullet.

Comme témoins : 1. Grüber Albert, horloger, à Pullet
2. Chrèrenat Georges, instituteur, à Chamblon.

Les publications ont eu lieu à St Croix, aux Granges de St Croix,
et à Pullet le 1^{er} octobre 1919 à L'Heidimmen le 2
du même mois.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le vingt-cinq octobre mil neuf cent dix
- neuf.

Pièces déposées :

Certificat de publication
de St Croix.

Les époux :

Sulliger Eugène
Louise Sulliger Thérèse

Les témoins :

G. Chrèrenat.
Alb. Grüber.

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

visé à Pullet le 19 février
1920

Le Préfet
L. Recordon

Le N° 5 à la page 19 est celui
de la dernière inscription faite
dans l'année 1919. Les deux doubles
des registres sont conformes.
Ce qui nous certifie.

Pullet le 8 Janvier 1920. - Officier de l'Etat Civil

L. Laddume

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.



Communiqué aux Etablissements Civils de
L'Heidimmen, de St Croix et
des Granges de St Croix.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 1.
Mermod
et
Reymond.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mermod Albert Léon
célébatin, agriculteur

originaire de S^{te} Croix domicilié à
Yvellet, aux Paddes né à
Yvellet le quatorze Avril
mil huit cent quatre vingt seize fils de
Jules Auguste Mermod et de
Louise mi Leuba, à Yvellet.

2. Reymond Marie Rose,
célébatin, pieciste,

originaire de Paulion domiciliée à
Paulion née à
Paulion le vingt-un Août
mil huit cent quatre vingt quinze fille de
Paul Louis Reymond et de
Louise Augustine mi Goy, à Paulion

Comme témoins : } 1. Jules Champod, agriculteur, à Yvellet
2. Arthur Laddueux, buraliste.

Les publications ont eu lieu à Yvellet, à S^{te} Croix et à Paulion
le 13 Août 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Yvellet le hrente-un Août mil neuf cent
vingt.

Pièces déposées :

- 1. acte de naissance de la fiancée
- 2. sa promesse de mariage
- 3. ses publications de mariage de Yvellet, S^{te} Croix et de Paulion.

Les époux :

Léon Mermod.
Marie Mermod Reymond.

Les témoins :

Jules Champod,
A. Laddueux

L'officier de l'état civil :

A. Laddueux.

Communiqué aux États Civils
de S^{te} Croix et Paulion.

Registre des mariages A.

N^o 2.

Yunod

et

Gaillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Yunod Auguste Adrien _____
célibataire, ouvrier en menuiserie _____originaire de S^t Croix _____ domicilié à
S Pullet _____ né à
S^t Croix _____ le onze Août __________ mil huit cent quatre-vingt dix _____ fils de
Auguste Edouard Yunod, agriculteur, à S Pullet _____ et de
Marie Lina mi Champod, d'ici _____2. Gaillard Marthe Elisa _____
célibataire, ménagère, _____originaire de S Pullet _____ domiciliée à
S Pullet _____ née à
S Pullet _____ le sept mai __________ mil huit cent quatre-vingt dix-huit _____ fille de
Gustave Louis Gaillard, agriculteur _____ et de
Marie Adèle mi Martin, à S Pullet _____Comme témoins : } 1. Gaillard Gérald, ouvrier en menuiserie, à S Pullet
2. Yunod René, horloger, " " "Les publications ont eu lieu à S Pullet le 24 et à S^t Croix le 25
Octobre 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

S Pullet le 13 novembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

L'acte de mandataire des fiancés
Les promesses de mariage
Les publications de mariage
de S Pullet et de S^t Croix.

Les époux :

Auguste Yunod
Marthe Yunod Gaillard

Les témoins :

Gérald Gaillard
René Yunod

L'officier de l'état civil :

L'abbéCommuniqué à l'État Civil de
S^t Croix _____

N° 3.

Baumier

et
Chrèvenat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baumier Eugène Arnold
célibataire, hôteleur

originaire de Aschis (Bernes) domicilié à
Pullet né à

Pullet le site L'exies
mil huit cent nonante deux fils de
Elide Baumier, blanchisseuse, à Pullet et de

2. Chrèvenat Emma Marie
célibataire, perruiste

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet née à

Pullet le vingt sept mars
mil neuf cent deux fille de
Hervé Ami Chrèvenat, agriculteur et de
Julie mi Champod, à Pullet

Comme témoins : } 1. Jules Champod, menuisier, à Pullet
2. Georges Chrèvenat, perruiste, . . .

Les publications ont eu lieu à Pullet le 14 et à Aschis le
16 décembre 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le vingt un décembre mil neuf cent
vingt.

Pièces déposées :

1. Les promesses de mariage.
2. Les publications de mariage de Pullet et de Aschis.
3. L'autorisation du père et de la mère de l'épouse.

Les époux :

Eugène Baumier
Emma Baumier Chrèvenat

Les témoins :

Jules Champod
Georges Chrèvenat

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué à l'Etat Civil
de Aschis (Bernes)

Le N° 3 a été imprimé le 22 est celui de la
dernière inscription faite dans l'année 1920.
Les deux doubles des présents registres, sont
conformes, à que nous certifions.

Pullet le 3 Janvier 1921.

L'officier de l'état civil
L. Laddume

visé à Pullet
le 18 Janvier 1921
Le Préfet
L. Pécouron



Registre des mariages A.

N° 1.

Simon

et

Chârenat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Simon Jaques Marc, agriculteur.
Neuf de Petitjean Marie Anne, dis le 20 février 1920.

originaire de Mauborget et Chârenat domicilié à
Petit Pralingard, rive Fontaines né à
la Craux-de-Fonds le dix-sept Octobre
mil huit cent Soixante-dix fils de
feu Françoise Emilie Simon et de

2. Chârenat ni Gaillard, Louise, Augustine, ménagère
Neuf de Albert Jean Chârenat, dis le 26 Octobre 1904.

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet née à
Pullet, aux Paddes le deux Octobre
mil huit cent Soixante-huit fille de
Jules Gaillard et de
Rose Augustine ni Crampod, dièdè.

Comme témoins :
 1. Crampod Jules menuisier, à Pullet
 2. Ladouceur Arthur, buraliste, "

Les publications ont eu lieu à Fontaines, Mauborget, Pullet,
et Chârenat, le 25 février 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le deux mars mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

Le certificat de publication

Les époux :

Marc Simon.
Louise Simon Gaillard.

Les témoins :

Jules Crampod Gaillard
A. Lamant

L'officier de l'état civil :

L. Ladouceur

Communiqué aux États Civil
 de Chârenat et de Fiesch

N^o 2
 Thivrenaz
 et
 Cornu

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Thivrenaz Charles Auguste, célibataire

originaire de Pully domicilié à Pully
 né à Pully le dix février

mil huit cent quatre-vingt-quatorze fils de Paul Auguste Jules Thivrenaz, agriculteur et de Cécile Bertha mi Gaillard, à Pully

2. Cornu Eva Marie, célibataire

originaire de Chamblon domiciliée à Oléob
 née à Pexerolle, le dix-neuf juin

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit fille de Louis François Cornu, menuisier, aux Oléob et de Henriette Louise mi Meylan, diocèse.

Comme témoins : 1. Thivrenaz Jules, agriculteur à Pully
 2. Cornu Louis François, menuisier aux Oléob

Les publications ont eu lieu à Pully le 29 au Oléob le 30 et à Chamblon le 31 mars 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le vingt-trois avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- I La promesse de mariage
- II L'acte de naissance de la fiancée
- III Les publications de mariage de Pully, de Chamblon et des Oléob

Les époux :

Charles Thivrenaz
Eva Thivrenaz Cornu

Les témoins :

Jules Thivrenaz
Cornu Louis F.

L'officier de l'état civil :

L. Ladduere

Communiqué aux États Civils de Chamblon et des Oléob.

Registre des mariages A.

N^o 3,
Gaillard
et
Ortignier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaillard Gérald Auguste, ouvrier de fabriques
célibataire

originaire de T Pulllet domicilié à

T Pulllet né à

T Pulllet le onze Août

mil huit cent quatre-vingt quatre fils de

Gustave Louis Gaillard, agriculteur et de
Marie Adèle ni Martin, à T Pulllet.

2. Ortignier Marie Alice, horlogère
célibataire

originaire de Yvermoud (Suisse) domiciliée à

T Pulllet née à

T Pulllet le quatorze novembre

mil huit cent quatre-vingt six fille de

Henri Louis Ortignier, charpentier, à T Pulllet et de
Louise Henriette ni Pomet, dièdne.

Comme témoins : 1. Girdeau Arnel, mécanicien, à T Pulllet
2. Junod Auguste, ouvrier de fabriques

Les publications ont eu lieu à T Pulllet le 29 et à S^t Aubin le
30 mars 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

T Pulllet le trente Avril mil neuf cent vingt-un.

Pièces déposées :

- La promesse de mariage
- Les publications de mariage
de T Pulllet et de Yvermoud.

Les époux :

Gaillard Gérald
Marie Gaillard Ortignier

Les témoins :

Arnel Girdeau
Auguste Junod

L'officier de l'état civil :

L. Laddoux

Communiqué à l'Etat Civil
de S^t Aubin

N° 4.

Chârenat

et

Prochon ni Menétray

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chârenat Frédéric Albert, maréchal
célibataire

originaire de Pully domicilié à

Pully né à

Pully le neuf septembre

mil huit cent quatre vingt quinze fils de

Charles Frédéric Chârenat, maréchal et de

Louise Rosine ni Porret, à Pully.

2. Prochon ni Menétray Marguerite Jeanne,

mineure, veuve de Prochon Edouard Pierre, décé

le 28 novembre 1918.

originaire de Sugnand et de Natz domiciliée à

Foliet-le-Grand née à

Foliet-le-Grand le quatre février

mil huit cent nonante-huit fille de

Alois Menétray, agriculteur, à Foliet-le-Grand et de

Simée ni Martin, décédée.

Comme témoins : 1. Chârenat William, propriétaire, à Pully
2. Champod Edouard, agriculteur

Les publications ont eu lieu à Pully le 31 juillet, à Sugnand, à Foliet-le-Grand et à Natz, le 2 août 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le dix huit août mil neuf cent vingt un.

Pièces déposées :

- 1 Les promesses de mariage.
- 2 Les actes de mariage de la fiancée.
- 3 L'acte de décès de l'mari de la fiancée.
- 4 Les publications de mariage de Pully, de Sugnand, de Foliet-le-Grand et de Natz.

Les époux :

Chârenat Frédéric
Théronay Jeanne Prochon

Les témoins :

Chârenay William
Edouard Champod

L'officier de l'état civil :

L'abbé...

Communiqué aux États Civil
de Natz et de Pully.

Registre des mariages A.

N° 5.

Thivenaz

et

Thivenaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Thivenaz Georges Alexis, célibataire,

originaire de Pully domicilié à

Pully né à

Pully le vingt-cinq août

mil huit cent quatre-vingt-cinq fils de

Paul Auguste Jules Thivenaz, agriculteur et de

Odile Pethe ni Gaillard, à Pully.

2. Thivenaz Louisa, célibataire,

originaire de Pully domiciliée à

Pully née à

Pully le quinze décembre

mil neuf cent un fille de

Ami Eugène Thivenaz, agriculteur et de

Eugène ni Hartmann

Comme témoins : 1. Thivenaz Jules, agriculteur, à Pully

2. Thivenaz Ami

Les publications ont eu lieu à Pully le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le trente-un décembre mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1. Les promesses de mariage
2. La publication de mariage de Pully.

Les époux :

Thivenaz Georges.
Thivenaz Louisa Thivenaz.

Les témoins :

Jules Thivenaz
Ami Thivenaz

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

visé le 24 janvier 1922
L. Laddume, Lenoir, Pully



Officier d. l'Etat Civil
L. Laddume

Le N° 5 à la page 27, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1921. Les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions. Pully le 3 Janvier 1922.

Pully le 3 Janvier 1922.



1922

N° 1

Geneux
et
Cruchaud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Geneux Fernand Renaud, suisse en mariage, —
célibataire

originaire de S^t Croix domicilié à
S Pullet, aux Rabbed, né à
S^t Croix le huit décembre

mil huit cent quarante fils de
Arni Louis Renaud Geneux et de
Philène Léonie mi Queibat, décédée.

2. Cruchaud Marguerite Céline Louise, ménagée,
célibataire,

originaire de Fontained (Vaud, domiciliée à
S Pullet, aux Rabbed, née à
S Pullet le dix novembre

mil huit cent quatre-vingt dix huit fille de
Louis Cruchaud, décédé, et de
Marie Sophie mi Nicoud, à S Pullet.

Comme témoins : 1. Champod Jules, agriculteur, à S Pullet
2. Cruchaud Emile, menuisier, "

Les publications ont eu lieu à S Pullet le 19 à S^t Croix le 20 et
à Fontained le 31 mars 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

S Pullet le douze Avril mil neuf cent vingt
deux.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage
- 2. Carte de naissance du fiancé
- 3. Les publications de mariage
de S^t Croix, Fontained et
S Pullet.

Les époux :

Fernand Geneux
Marguerite Geneuse Cruchaud

Les témoins :

Jules Champod
Emile Cruchaud

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué aux États Civils
de S^t Croix et de Fiez.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

le 25 janvier 1923
Le Procet
Laddume



Officier de l'Etat Civil
L. Laddume

Le N° 1. à la page 28 est celui de la dernière
inscription faite dans l'année 1922, les deux
doubles du présent registre sont conformes,
ce que nous certifions.

S Pullet le 14 janvier 1923.



N^o 1.

Vocat

et
Cochand

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vocat Edouard, ouvrier agricole
Veuf de Eugénie Houde née Lunod, déc. le 25 décembre 1921.originaire de Oralaix (Valais) domicilié à
Pully né à
Oralaix le quatre octobre
mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de
Jean Vocat, à Oralaix et de
Françoise Oetzel, décédée.2. Cochand Hélène, ménagère
célibataireoriginaire de Villard-Purquin et Romairon domiciliée à
Vugelles née à
Villard-Purquin le vingt huit
mil huit cent quatre-vingt fille de
Henri Salomon Cochand et de
Marianne Maulat ni Cochand, décédée.Comme témoins :
1. L'abbé Arthur, curé, à Pully
2. L'abbé Lina ni BlaisemontLes publications ont eu lieu à Pully le 2, à Oralaix le 3 et à Villard-Purquin, à Romairon et à Vugelles le 4 septembre
1923.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le vingt octobre mil neuf cent vingt-trois.

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage
2. Les actes de naissance du fiancé
3. " " de la fiancée
4. Le décès de Eugénie Houde ni Lunod
5. Les publications de mariage de Pully, de Oralaix, de Villard-Purquin, de Romairon et de Vugelles.

Communiqué aux États Civils de
Oralaix, de Fiez, de Champagny
et de Montagny.

Les époux :

Edouard Vocat
Hélène Vocat Cochand

Les témoins :

A. Farouet
Lina Bessero

L'officier de l'état civil :

L'abbé Arthur

N° 2

Meylan
et
Gander

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Gustave Henri, tailleur
célibataire,

originaire de Ornét (C^t de Vaud), domicilié à
La Racconat, Granges de S^t Croix, né à
Witeboenf le vingt-trois Avril
mil huit cent nonante-sept fils de
David François Meylan, à Pullet et de
feu Terry ni Biévère

2. Gander Madeline,
célibataire,

originaire de Geddenay, C^t de Berne, domiciliée à
Pullet, aux Ouds, née à
Pullet, aux Ouds le sept juillet
mil neuf cent - deux. fille de
Arni Henri Gander et de
Marie Terry ni Brevenat, tous deux à Pullet.

Comme témoins :
1. Gander Arni, agriculteur, à Pullet
2. Meylan David

Les publications ont eu lieu à La Chaux (Granges de S^t Croix
à S^t Croix le 8 novembre, à Pullet, aux Praddes et à
Geddenay, C^t de Berne le 9 novembre 1923.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le premier décembre mil neuf cent
vingt-trois.

Pièces déposées :

le certificat de publication.

Les époux :

Gustave Meylan
Madame Meylan Gander.

Les témoins :

Arni Gander
David Meylan

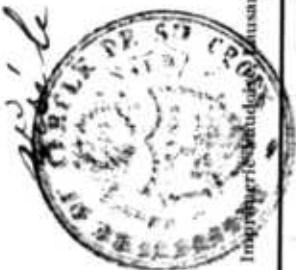
L'officier de l'état civil :

H. Ladduere

Communiqué aux États Civils du Canton de Geddenay, de La Chaux, Granges de S^t Croix, et à S^t Croix.

Le N° 2 à la page 30. est celui de la dernière inscription
fait dans l'annee 1923. Les deux doubles du présent
originaux sont conformes, ce que nous certifions.
Pullet le 5 Janvier 1924.

Officier de l'Etat Civil
H. Ladduere
le 2 février 1924
le Préfet
L. Ladduere



Imprimerie de la Suisse romande, Yverdon, 300 f. d.

Registre des mariages A.

N° 1.

Versel

et

Gaillard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Versel Charles Auguste, pianiste,
célibataireoriginaire de Porrey domicilié àLa Chaux, Granges de St Croix, né àLa Chaux, vic. St Croix le sept novembremil huit cent quarante-sept fils deCharles Auguste Versel, ouvrier en menuiserie, à Porrey, et deMarie Louise Isabelle ni Almod, d'ici,2. Gaillard Lucie Adèle, pianiste,
célibataireoriginaire de Bullet domiciliée àBullet née àBullet le vingt-un novembremil neuf cent fille deGustave Henri Gaillard, ouvrier en menuiserie, et deMarie Adèle ni Martin, à Bullet.Comme témoins :
1. Friedrich Fehrer employé de bureau, à Orbe
2. Gérald Gaillard, ouvrier industriel, à BulletLes publications ont eu lieu à La Chaux et à St Croix le 20, àBullet et à Porrey le 21 mars 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Bullet le douze avril mil neuf cent vingt quatre.

Pièces déposées :

Le certificat de publication

Les époux :

Charles VerselLucie Versel Gaillard

Les témoins :

Friedrich Fehrer
Gaillard Gérald

L'officier de l'état civil :

H. LaddumeCommuniqué aux États Civils de
Yvernauld, Granges de St Croix
et St Croix.

N^o 2.
 Duvoisin
 et
 Gander.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Duvoisin Maurice, agriculteur
 célibataire

originaire de Fontanegies domicilié à
Romain né à

Romain le dix-sept novembre
 mil huit cent quatre-vingt-deux fils de
Ami Duvoisin, agriculteur, à Romain et de
feu Adèle Sidette ni Chablot.

2. Gander Lucie Lucide, ménagère
 célibataire

originaire de Geddenay (Reims) domiciliée à
Bullet, aux Ouds née à

Bullet, aux Ouds le vingt-un février
 mil neuf cent fille de
Ami Henri Gander, agriculteur et de
Marie Perry ni Chérenat

Comme témoins :
 1. Bunod Camille, mécanicien, à St Croix
 2. Duvoisin Alfred, laitier, à Cocourt

Les publications ont eu lieu à Romain le 31 mars, à Fontanegies
 à Bullet et à Geddenay le 1^{er} avril 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Bullet le vingt-dix avril mil neuf cent
 vingt-quatre.

Pièces déposées :

1. Certificat de publication

Les époux :

Maurice Duvoisin
Lucie Duvoisin-Gander

Les témoins :

Camille Bunod
Alfred Duvoisin

L'officier de l'état civil :

L. Haddume

Communiqué aux États Civils de
Reuvillars, Champagne et
Geddenay.

Registre des mariages A.

N^o 3.

Dolci

et
Chérenat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dolci Louis, mason,
célibataire,originaire de Rigorio, Sala - Capriacea, Vaud, domicilié à
Yvellet (Vaud) né àRigorio, Sala Capriacea le deux Octobre
mil neuf cent (1900) fils deSylvain Dolci, entrepreneur de maçonnerie et de
Augusta Planche ni Vanotta, à Yvellet.2. Chérenat Hélène Louise, pisseuse
célibataire.originaire de Yvellet domiciliée à
Yvellet née àYvellet le six Janvier
mil neuf cent trois fille deAuguste Alédis Chérenat, agriculteur et de
Lina Louise ni Crauchaud, à Yvellet.Comme témoins :
1. Chérenat Albert, pisseuse, à Yvellet
2. Dolci Joseph, mason, à Villard-BerquinLes publications ont eu lieu à Yvellet le 1^{er} mai et à Sala -
Capriacea le 5 mai 1924.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Yvellet le dix-sept mai mil neuf cent
vingt-quatre.

Pièces déposées :

Les promesses de mariage,
l'acte de naissance des fiancés,
les publications de mariage
de Yvellet et de Sala -
Capriacea.

Les époux :

Louis Dolci
Hélène Dolci Chérenat

Les témoins :

Albert Chérenat
Dolci Joseph

L'officier de l'état civil :

H. SadrouxCommuniqué à l'état civil
de Sala - Capriacea.

N^o H.
Platzhoff
et
Léjeune

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Platzhoff Edouard Christian, pasteur, _____
Veuf de Jeanne Elisabeth née Cornut. _____

originaire de Paudex (Vaud) domicilié à
Pully

né à
Frankfort/Main le trente Juin
mil huit cent septante quatre fils de
feu Paul Charles Edouard Platzhoff et de
feu Sophie née Léjeune.

2. Léjeune Emily Sophie
célibataire

originaire de Neuchâton-les-Bains, Helvétie, Allemagne, domiciliée à
Neuchâton-les-Bains, née à

Pionne (Autriche) le dix Août
mil huit cent quatre vingt quatre fille de
feu Franz Léjeune et de
Anna née Schneider, à Neuchâton-les-Bains.

Comme témoins :
1. Platzhoff Hélène, sans profession, à Pully
2. Marguerat Charles, pasteur, à St. Croix.

Les publications ont eu lieu à Pully le 25, à Paudex le 26 et à
Neuchâton-les-Bains le 28. Avril 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le dix-sept mai mil neuf cent
vingt quatre.

Pièces déposées :

1. Les promesses de mariage.
2. Les actes de naissance des fiancés
3. Le certificat de nationalité de la fiancée.
4. L'acte de décès de Jeanne Elisabeth Cornut.
5. La déclaration de l'Etat d'origine de la fiancée, attestant que le mariage sera reconnu avec des droits légaux
6. Les publications de mariage de Pully, de Paudex et de Neuchâton-les-Bains.

Communiqué

à l'Etat Civil de Pully et à la
Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Edouard - Mr. Platzhoff.
Emily Platzhoff - Léjeune

Les témoins :

Hélène Platzhoff.
Ch. Marguerat past.

L'officier de l'état civil :

J. L. Lardoux

Registre des mariages A.

N° 3

Thiévenaz

et
Thiévenaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Thiévenaz Albert, célibataire,

originaire de Pullet domicilié à

Pullet né à

Pullet le vingt-sept octobre

mil neuf cent fils de

Auguste Alexis Thiévenaz, agriculteur et de

Lina Louise ni Cruchaud, à Pullet.

2. Thiévenaz Lina Marie, célibataire,

originaire de Pullet domiciliée à

Pullet née à

Pullet le vingt-quatre mai

mil neuf cent - deux fille de

John Thiévenaz, agriculteur et de

Rose Lina ni Suva, à Pullet.

Comme témoins : 1. Champod Jules, agriculteur, à Pullet
2. Golzi Louis, menuisier, à Pullet.

Les publications ont eu lieu à Pullet le 17 mai 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le sept Juin mil neuf cent vingt-quatre

Pièces déposées :

1. Les promesses de mariage
2. La publication de mariage de Pullet.

Les époux :

Albert Thiévenaz
Lina Thiévenaz Thiévenaz

Les témoins :

Jules Champod
Louis Golzi

L'officier de l'état civil :

L. Ladducue

Communiqué

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6
Robellat
et
Chrèvenat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Robellat Olivier, Instituteur
Célibataire

originaire de Pully domicilié à
Pavod né à

S^t Croix (sur Villetta) le six Août
mil neuf cent - trois fils de

Jules Marius Robellat, à S^t Croix et de
Jeanne Rose Jenny ni Simon.

2. Chrèvenat Jeanne Marie, Instituteuse
Célibataire

originaire de Pully domiciliée à
Pavod née à

Pully le trente Avril
mil neuf cent - un fille de

Jean Jules Gustave Chrèvenat et de
Simone Louise ni Chrèvenat, à Pully.

Comme témoins : 1. Chrèvenat Albert, à Renard
2. Robellat Jules, ouvrier industriel à S^t Croix.

Les publications ont eu lieu à Pavod le 20 et à Pully le 21
novembre 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le six décembre mil neuf cent vingt
quatre

Pièces déposées :

Un Certificat de publication

Les époux :

Olivier Robellat
Jeanne Robellat-Thorey

Les témoins :

Albert Chrèvenat
Jules Robellat

L'officier de l'état civil :

H. Lueddeman

Communiqué à l'Etat Civil
de Chrèvenat

Registre des mariages A.

N° 7.

Laddeur

et

Cixelli

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Laddeur Gaston Auguste, infirmier
célibataire

originaire de Bullet (Vaud), domicilié à

Arcaachen (France), né à

S^t Croix (Vaud) le vingt-deux septembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit fils de

Louis Auguste Laddeur, ouvrier industriel, et de

Rose Alice ni Martin, à S^t Croix.

2. Cixelli Cécile Cléopâtre, minagère,
célibataire

originaire de Verzo (Novare) (Italie), domiciliée à

S^t Croix (Vaud), née à

S^t Croix le vingt-sept mai

mil neuf cent-trois, fille de

Auguste Ferdinand Cixelli, maître-jubilancier, et de

Elise Bertha ni Pioline, à S^t Croix.

Comme témoins : 1. Pioline Marius, à Grandbarnet
2. Cixelli Albert, à S^t Croix.

Les publications ont eu lieu à Bullet le 4 et à S^t Croix le 5 à
Arcaachen le 23 novembre 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Bullet le vingt-dix décembre mil neuf cent
vingt-quatre.

Pièces déposées :

- 1. Les promesses de mariage.
- 2. Les actes de naissance des fiancés.
- 3. Le certificat de nationalité de la fiancée.
- 4. L'autorisation du Département de Justice et Police.
- 5. Les publications de mariage, de Bullet, S^t Croix, Arcaachen et de Verzo.

Communiqué à l'Etat Civil de S^t Croix
et à la Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Laddeur
Cixelli

Les témoins :

Marius
Albert

L'officier de l'état civil :

Laddeur

Vise à Bullet, le 22 janvier 1925

Le Préfet :

A. Jany.



Le N° 7 à la page 37. est celui ci les
dernière inscription faite dans l'année 1924.
Les deux doubles du présent registre sont
conformés, ce que nous certifions.

Bullet le 3 Janvier 1925.

Officier de l'Etat Civil
Laddeur



1925.

N° 1

Monti

et
Lassueur

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monti Emile Antoine ouvrier industriel
célibataire

originaire de Ste Croix domicilié à

Ste Croix né à

Ste Croix le quinze juin

mil huit cent nonante neuf fils de

feu Antonio Fortunato Monti et de

feu Maddalena Anna Maria née Belloni

2. Lassueur Sara Wilma fleuriste
célibataire

originaire de N Bullet domiciliée à

N Bullet née à

N Bullet le trois octobre

mil neuf cent trois fille de

Charles Arthur Lassueur, administrateur postal et de

Louise Elita née Champod, sous veuve à N Bullet

Comme témoins :
1. Broquet Max à N Baulmes
2. Mellana Rodolphe à Ste Croix

Les publications ont eu lieu à Ste Croix, à la Chaux
et à N Bullet le deuxième mars mil neuf cent
vingt cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

N Bullet le six juin mil neuf cent vingt cinq

Pièces déposées :
Le certificat de publication

Les époux :

Emile Monti.

Sarah Monti Lassueur.

Les témoins :

Broquet Max

Mellana Rodolphe

Communiqué à l'Etat civil
à Ste Croix

pr. L'officier de l'état civil :
Jules S. Champod
suppléant

Registre des mariages A.

N° 2

Châvenat

et
Corru

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Châvenat John Albert, ouvrier industriel
célibataire.originaire de Yverdon domicilié àYverdon né àYverdon le vingt janviermil neuf cent fils deCharles Alexis Châvenat, agriculteur et deLouise Elise mi Châvenat, à Yverdon2. Corru Sidonie Louise, jeune
célibataireoriginaire de Chamblon domiciliée àYverdon née àYverdon le deux avrilmil neuf cent - un fille deLouis François Corru, menuisier, aux Olés et deLouise Louise mi Meylan, d'ici.Comme témoins : { 1. Châvenat Charles, ouvrier industriel, à Yverdon
2. Châvenat Albert, agriculteur, " "Les publications ont eu lieu à Yverdon le dix huit et à Chamblon
le vingt octobre mil neuf cent vingt - cinq.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Yverdon le quatre novembre mil neuf cent
vingt - cinq.

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage
2. L'acte de naissance de la fiancée
3. Les publications de mariage de Yverdon et de Chamblon.

Les époux :

John Châvenat,
Sidonie Châvenat Corru

Les témoins :

Charles Châvenat,
Albert Châvenat

L'officier de l'état civil :

L. LaddueroCommuniqué à l'Etat Civil
de Montigny.

Registre des mariages A.

N° 1.

Polens

et
Winkler

Les juges du Tribunal de
Lausanne du 8 mars 1948, devenu
définitif et exécutoire le 20 mars 1948,
le mariage ci-dessus a été dissous
par le divorce. Le tribunal a fixé
à 1 an le délai pendant lequel le
mari ne pourra se remarier

Pullet le 13 avril 1948

L'off d'état civil

A. Thüenens



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Polens Willy Charles, ouvrier industriel,
célibataire

originaire de Provence, domicilié à

Pullet né à

Pôle, Nuchâtel le vingt quatre avril

mil neuf cent fils de

Jean Charles Polens et de

Emma née Weidmüller, à Pullet, au Passet.

2. Winkler Germaine Yvonne, couturière,
célibataire

originaire de Plumenestien (Pexone), domiciliée à

S^te Croix née à

la Bouillémousson / S^te Croix le six mars

mil neuf cent dix fille de

Paul Alfred Winkler, menuisier, et de

Adrienne Gulis née Pellet, à S^te Croix.

Comme témoins : 1. Louis Polens, ouvrier industriel, à Pullet
2. Roland Perrier ouvrier industriel, à S^te Croix

Les publications ont eu lieu à Pullet et à S^te Croix le 14, à
Provence et à Plumenestien le 15 décembre 1945.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le neuf Janvier mil neuf cent vingt
dix.

Pièces déposées :

- 1 La promesse de mariage,
- 2 et 3 Les actes de naissance, des fiancés
- 4 L'autorisation du père et de la mère
de la fiancée.
- 5 Les actes de publication de
mariage, de Pullet, de S^te Croix,
de Provence et de Plumenestien.

Les époux :

Willy Polens
Germaine Polens Winkler

Les témoins :

Louis Polens,
Roland Perrier.

L'officier de l'état civil :

L. Ladduc

Communiqué aux bureaux de l'Etat civil
de Provence, de Plumenestien
et de S^te Croix.

N° 2.
Chévenat
et
Cardis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chévenat Edmond Louis, négociant _____
célibataire _____

originaire de Pully _____ domicilié à

Pully _____ né à

Pully _____ le vingt-trois juin _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fils de

Chévenat Henri Alfred _____ et de

Marie Louise ni Chévenat, décédés _____

2. Cardis Elise Louise, femme de chambre. _____
célibataire _____

originaire de Piémonte, Province de Saluzza (Italie) _____ domiciliée à

Lausanne, _____ née à

Montbrion, Fribourg, _____ le deux août _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de

Cardis Joseph Henri _____ et de

Hélène Louise ni Wick, décédés, _____

Comme témoins : } 1. Champod Jules, agriculteur, à Pully
2. Cruchaud Armand, " " " " " " " "

Les publications ont eu lieu à Pully et à Lausanne le 15 janvier
et à Piémonte les dimanches 14 et 21 février 1926. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully _____ le deux mars mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

- 1 La promesse de mariage
- 2 Les actes de naissance des fiancés
- 3 Le certificat de célibat, de la fiancée
- 4 Les publications de mariage, de Pully, de Lausanne et de Piémonte
- 5 L'autorisation du Département de Justice et Police.

Les époux :

Edmond Chévenat
Elise Chévenat Cardis

Les témoins :

Jules Champod
Armand Cruchaud

L'officier de l'état civil :

L. Ladduc

Communiqué à l'Etat Civil de
Lausanne, et à la Chancellerie
Cantonale. _____

Registre des mariages A.

N° 3

Chévenat

Brühlmann

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chévenat Michel, horloger, célibataire

originaire de Pullet domicilié à Pullet, aux Ouds

Pullet, né à Pullet le dix-sept octobre

mil neuf cent-deux fils de Louis Edouard Chévenat, horloger et de Emma Louise ni Vallon, à Pullet, aux Ouds.

2. Brühlmann Annette-Cécile Rosa ménagère, célibataire

originaire de Hémmevil et Rauchlisberg (Suisse) domiciliée à Pullet, aux Ouds

Laudanne née à Laudanne le vingt-huit mars

mil neuf cent-un fille de Théodore Georges Brühlmann, d'ici, et de Jenny Annette ni Martin, à Orsines.

Comme témoins : 1. Aimé Fulliamy, propriétaire, à Grandden, 2. Constance Fulliamy

Les publications ont eu lieu à Pullet le 14, à Rauchlisberg et à Hémmevil le 17 mars 1926

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le trois avril mil neuf cent vingt-six

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage
2. L'acte de naissance de la fiancée
3. Les publications de mariage de Pullet, de Rauchlisberg et de Hémmevil

Les époux :

Michel Chévenat
Cécile Chévenat Brühlmann

Les témoins :

Aimé Fulliamy
Constance Fulliamy

L'officier de l'état civil :

L. Laddours

Communiqué à l'Etat Civil de Hémmevil (Suisse)

N° H.

Gander

et
Chârenat

Par jugement du Tribunal du district de Lausanne rendu en date du 4 décembre 1942, déclaré définitif et exécutoire le 8 décembre 1942, le mariage inséré ci-dessus a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à un an dès le 8 décembre 1942, le délai pendant lequel le mari ne pourra contracter un nouveau mariage.

Bullet le 8 janvier 1943.
l'off. d'état civil
A. Thevenaz



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gander Ami Henri, agriculteur, _____
célibataire, _____

originaire de Geddernay (S. Pierre), _____ domicilié à
S. Pullet, aux Oluds, _____ né à
S. Pullet _____ le six septembre _____

_____ mil neuf cent - quatre _____ fils de
Ami Henri Gander, agriculteur _____ et de
Marie Jenny née Chârenat, à S. Pullet, aux Oluds.

2. Chârenat Antoinette, piceuse, _____
célibataire _____

originaire de S. Pullet _____ domiciliée à
S. Pullet _____ née à
S. Pullet _____ le quatorze Juin _____

_____ mil neuf cent - huit _____ fille de
Ami Eugène Chârenat, agriculteur _____ et de
Eugénie née Martmann, à S. Pullet.

Comme témoins : } 1. Chârenat Aloïs, piceuse, à S. Pullet
2. Chârenat Ernest, ouvrier industriel "

Les publications ont eu lieu à S. Pullet le 8 et à Geddernay le
10 mai 1946.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

S. Pullet le vingt deux mai mil neuf cent
vingt - six.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage.
- 2. L'autorisation du père et de la mère de la fiancée.
- 3. Les publications de mariage de S. Pullet et de Geddernay.

Les époux :

Gander Ami.
Antoinette Gander Thevenaz.

Les témoins :

Aloïs Thevenaz
Ernest Thevenaz.

Communiqué L'Etat Civil de
Geddernay.

L'officier de l'état civil :

L. Ladduwa.

Registre des mariages A.

N° 5.

Champot

et

Lassueur

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champot Jules Louis, agriculteur
célibataire

originaire de Bullet domicilié à

Bullet la Fréty né à

Bullet le cinq avril

mil neuf cent deux fils de

Alexandre Philibert Champot, agriculteur et de

Alice née Martinet à Bullet la Fréty,

2. Lassueur Jeanne Alice, perriste
célibataire

originaire de Bullet domiciliée à

Bullet née à

Bullet le huit septembre

mil neuf cent deux fille de

John Lassueur, agriculteur et de

Jenny Cécile, née Gaillard.

Comme témoins : 1. John Champot, ouvrier industriel à la Fréty
2. Alexandre Champot, agriculteur à la Fréty

Les publications ont eu lieu à Bullet le 30 mai 1926

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Bullet le six neuf juin mil neuf cent vingt six

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage.
2. La publication de mariage
de Bullet.

Les époux :

Jules Champot
Jeanne Champot Lassueur.

Les témoins :

John Champot
Alexandre Champot

Pr L'officier de l'état civil :

A. Lassueur
substitut

Communiqué

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6
Durussel
et
Lepping

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Durussel William, ouvrier d. fabrique
cilibataire

originaire de St Paddy J. Moudon domicilié à
St Pullet né à

Ogenb le onze janvier

mil neuf cent un fils de

Jules Durussel, décédé, et de

Alice mi Pabud, à St Cierges

2. Lepping Rosa Marie, femme de chambre
cilibataire

originaire de Maurat domiciliée à
Laudanne née à

Quarons le dix-sept décembre

mil neuf cent cinq fille de

Paul Lepping, décédé, et de

Suzanne Julie mi Procord, à Pampigny.

Comme témoins :
1. Champfod Jules, agriculteur, à St Pullet
2. Champfod Jeanne, sœur, " "

Les publications ont eu lieu à St Pullet le 10, à St Paddy, à Maurat
et à Laudanne le 11 Août 1926.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

St Pullet le vingt-huit Août mil neuf cent
vingt-six.

Pièces déposées :

Les freedoms de mariage
Les actes de naissance, du fiancé
et de la fiancée.
Les publications de mariage,
de St Pullet, de St Paddy, de Maurat
et de Laudanne.

Les époux :

Durussel William
Rosa Marie Lepping

Les témoins :

Jules Champfod
Jeanne Champfod

L'officier de l'état civil :

L' Lardue

Communiqué aux états civils de Moudon,
de Pampigny et de Laudanne.

Registre des mariages A.

No 7
Chévenat
et
Tunod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chévenat Ernest, ouvrier industriel, célibataire

originaire de Tullin domicilié à

Tullin né à

Tullin le deux juillet

mil neuf cent dix-huit. fils de

Ami Eugène Chévenat, agriculteur et de

Eugénie ni Hartmann, à Tullin.

2. Tunod Auguste, fille de magasin célibataire.

originaire de St Croix domiciliée à

Tullin née à

St Croix le six mai

mil huit cent nonante-neuf. fille de

Jr Charles Ami Tunod et de

Marie ni Porrand, à Montagny.

Comme témoins : 1. Chévenat Louis, buraliste, à Tullin.
2. Champod Edouard, agriculteur

Les publications ont eu lieu à Tullin le 27 et à St Croix le 28 octobre 1926.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Tullin le deux novembre mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

La promesse de mariage
L'acte de naissance de la fiancée
Les publications de mariage de Tullin et de St Croix.

Les époux :

Chévenat Ernest
Auguste Chévenat Tunod

Les témoins :

Louis Chévenat
Edouard Champod

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué à l'Etat Civil de St Croix.

Vu à Tullin, le 28 juin 1927
Le Préfet:
A. Fournier



Officier de l'Etat Civil
L. Laddume

L'acte n° 7 à la page 47 est celui de la dernière inscriptions faite dans l'année 1926. Les deux doubles du présent registre sont conformes, ce qui rend les inscriptions.

Tullin le 14 janvier 1927.



1927.

N° 1.

Leuba

et
Cornu.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Leuba Louis Henri, ouvrier industriel
célibataireoriginaire de Pullet et La Côte-aux-Fées (Neuchâtel), domicilié à
Pullet né àPullet le deux maimil neuf cent - trois fils deEmile Louis Leuba, agriculteur et de
Sa Louise ni Christinat, à Pullet2. Cornu Olga Ida
célibataireoriginaire de Oramblon domiciliée àColombier (Neuchâtel) née àEtchervend (Vaud) le quatre avrilmil neuf cent - huit fille deFrançois Cornu et deJeanne Marie Victorine ni Rufa, à ColombierComme témoins : } 1. Gaillard Hermann, ouvrier industriel
à S^t Croix.
2. Christinat Roger, mécanicien, à Saudan.Les publications ont eu lieu à Pullet le 23, à Pullet, à La
Côte-aux-Fées, à Oramblon et à Colombier le 24 août
1927.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Pullet le dix-sept septembre mil neuf cent
vingt-sept.

Pièces déposées :

1. La fiancée de mariage.
2. L'acte de naissance de la fiancée.
3. L'autorisation du père et de
la mère de la fiancée.

Les époux :

Louis LeubaIda Leuba Cornu

Les témoins :

Hermann GaillardRoger Thévenoz

L'officier de l'état civil :

L. S. S. S.Communiqué aux États Civils de
Pullet, de La Côte-aux-Fées
de Montagny et de Colombier.

Registre des mariages A.

N° 2

Robellat

et
Eschametz

Par jugement du Tribunal
du district de Grandson du 14.
Avril 1931. déclaré définitif et
exécutoire le 2 Octobre 1931, le
mariage d'ignominie ci-contre, a
été dissous par le divorce. Le
acte interdit à la femme de
se remarier avant l'expiration
d'une année à partir de la
date du jugement. —

Pullet le 10 novembre 1931.

L'Officier
d'Etat Civil

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Robellat Henri Alexis, divorcé de Rose —
Louison ni Martin, dis le 31 mars 1913. —

ouvrier industriel —

originaire de Pullet — domicilié à

Pullet — né à

Pullet — le douze novembre —

— mil huit cent quatre-vingt deux — fils de

feu Henri Robellat — et de

Marie Ferny ni Gaillard, à Fleurier —

2. Eschametz Albertine Sophie, célibataire —
mineure. —originaire de la Craux-du-Milieu, et de Sigiswil (Bonne domiciliée à —
Ponts-d-Morêt — née à —

la Craux-du-Milieu le vingt-un décembre —

— mil neuf cent quatre — fille de

feu Samuel Alexandre Eschametz — et de

feu Anna Olga ni Tondremutaleux —

Comme témoins : { 1. Champod Jules, agriculteur, à Pullet
2. Pultier Albert, ouvrier industriel. —Les publications ont eu lieu à Pullet et aux Ponts le 20 Octobre
à la Craux-du-Milieu et à Sigiswil le 21 octobre 1931.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Pullet le douze novembre mil neuf cent
— vingt sept. —

Pièces déposées :

1. Les promesses de mariage.
2. L'acte de naissance de la fiancée.

Les époux :

Henri Robellat
Sophie Robellat Eschametz

Les témoins :

J. Champod
A. Pultier

L'officier de l'état civil :

L'Officier

Communiqué aux Etats Civils de la
Craux-du-Milieu, Sigiswil
et Les Ponts de Morêt.

No 3.

Pequiron

et
Chrèrenat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pequiron Charles, ouvrier industriel
célibataire

originaire de Cuarny (Vaud) domicilié à
Pullet né à

la Grand-Moille / Yvernauds le Cinq Août

mil huit cent quatre-vingt-onze — fils de

Julien Pequiron, agriculteur. — et de

Elise Louise ni Miteaux, à Cuarny.

2. Chrèrenat Hélène, ménagère
célibataire

originaire de Pullet domiciliée à
Pullet née à

Pullet le six janvier

mil neuf cent dix. — fille de

Louis Auguste Chrèrenat, agriculteur. — et de

Sophie Amélie Cécile ni Chrèrenat, à Pullet.

Comme témoins : } 1. Champrod Jules, agriculteur, à Pullet
2. Chrèrenat Auguste, " " "

Les publications ont eu lieu à Pullet le 1 décembre et à Cuarny
le 2 décembre 1927.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pullet le huit décembre mil neuf cent vingt
sept.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage
- 2. L'acte de naissance du fiancé
- 3. Les publications de mariage de Pullet et de Cuarny.

Les époux :

Pequiron Charles
Hélène Pequiron Chrèrenat

Les témoins :

Jules Champrod
Alte. Chrèrenat

L'officier de l'état civil :

L. Labrousse

Communiqué à l'Etat Civil
d'Yvernauds

L. N° 3 à la page 50. est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1927. Les deux doubles du présent
régistre sont conformes, ce que nous certifions.
Pullet le 14 janvier 1928.

L'officier de l'Etat Civil
L. Labrousse.



Registre des mariages A.

N° 1.

Simon

et
Leuba.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Simon Maurice, agriculteur
célibataire

originaire de Mauborget domicilié à

Y Bullet, aux Granges Champod né à

Corcelles / Corcide le vingt octobre

mil huit cent quatre vingt dix huit fils de

Alfred Simon, agriculteur et de

Augustine mi Chrenoy, à Bullet, aux Granges Champod.

2. Leuba Elida Marie, pinniste
célibataire

originaire de Bullet et la Côte aux Feid domiciliée à

Y Bullet née à

Y Bullet le Arxent décembre

mil neuf cent un fille de

Emile Louis Leuba, agriculteur et de

Léa Louise mi Chrenoy, à Y Bullet

Comme témoins :
1. Haudammann Robert, laitier, à Y Bullet
2. Affolter Edouard, ouvrier de campagne

Les publications ont eu lieu à Y Bullet le 29 à Mauborget le 30.
à Y Bullet le 30 et à la Côte aux Feid le 30 mars 1928

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Y Bullet le vingt Arxent mil neuf cent vingt-huit

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage
2. L'acte de naissance des fiancés
3. Les publications de mariage de Y Bullet, de Mauborget, de Y Bullet et la Côte aux Feid.

Les époux :

Maurice Simon

Elisa Simon Leuba

Les témoins :

Robert Haudammann

Edouard Affolter

L'officier de l'état civil :

L. Ladduener

Communiqué aux États Civils de Fiez, de Y Bullet et de la Côte aux Feid.

N° 2
Chévenat
et
Sœur.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chévenat Paul Louis, ouvrier industriel
célibataire

originaire de Pully domicilié à

Pully né à

Pully le vingt-cinq octobre

mil neuf cent-trois fils de

Charles Frédéric Chévenat, agriculteur et de

Louise Robine ni Ponnat, à Pully

2. Sœur Alice Lucie, ménagère
célibataire

originaire de St. Croix domiciliée à

Pully née à

Pully le dix-huit mai

mil neuf cent-sept fille de

feu Albert Emile Sœur et de

Elisa Lucie ni Ouchauds, à Pully.

Comme témoins : 1. Sœur Albert, agriculteur, à Pully
2. Chévenat Hermann agriculteur

Les publications ont eu lieu à Pully le 1^{er} et à St. Croix
le 2 avril 1928

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le vingt-huit avril mil neuf cent
vingt-huit.

Pièces déposées :

- 1. La promesse de mariage
- 2. Les publications de mariage
de Pully et St. Croix.

Les époux :

Chévenat Paul.
Alice Chévenat Sœur

Les témoins :

Albert Sœur
Hermann Chévenat

L'officier de l'état civil :

L. Labrousse

Communiqué à l'état civil
de St. Croix.

Registre des mariages A.

N° 3

Champod

et
Piaget

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod John Aimé, ouvrier industrielcivilitaireoriginaire de Pullat domicilié àPullat, à la Fréte né àPullat le deux Octobremil neuf cent dix fils deAlexandre Philibert Champod, agriculteur et deAlice née Martinet, à Pullat.2. Piaget Alice Emma, servante.civilitaireoriginaire des Payard, Neuchâtel domiciliée àCourvet née àVerrières le vingt Septmil neuf cent dix fille defeu Charles Ernest Piaget et defeu Louise Emma née HourriezComme témoins : } 1. Champod Ami, ouvrier industriel à Pullat2. Rosselot Udal, vicaire, à PullatLes publications ont eu lieu à Pullat et à Courvet le 29 mai et aux
Payard le 30 mai 1928.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Pullat le deux Juin mil neuf cent vingt -
- huit.

Pièces déposées :

1. L'engagement de mariage
2. L'acte de naissance de la fiancée
3. Les publications de mariage
de Pullat, de Courvet et des
Payard.

Les époux :

John Champod
Alice Champod Piaget

Les témoins :

Ami Champod
Udal Rosselot

L'officier de l'état civil :

L'abbé

Communiqué aux États Civil
de Courvet et des Payard.

N^o 4.

Cruchoaud

et
Bakon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cruchoaud Louis, ouvrier industriel
célibataire

originaire de Fontaines (Vaud), domicilié à
St Pullet né à

St Pullet le vingt huit

mil huit cent quatre vingt dix sept fils de
Jean Jules Louis Cruchoaud et de
Marthe ni Gaillard, à St Pullet

2. Bakon Elisabeth, mineure
célibataire

originaire de St Croix domiciliée à
St Croix, aux Replands née à

St Croix le quatorze Juin

mil huit cent nonante quatre fille de
Eugène Arthur Bakon, à St Croix et de
Jeanne Sophie Elisabeth ni Gardin

Comme témoins : } 1. Jules Champod, agriculteur, à St Pullet.
2. Armand Cruchoaud " " "

Les publications ont eu lieu à St Pullet le 9 Juin, à St Croix le
11 Juin et à Fontaines le 12 Juin 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

St Pullet le vingt-neuf Juin mil neuf cent
vingt-huit.

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage.
2. L'acte de naissance de la fiancée.
3. Les publications de mariage de St Pullet, de St Croix et de Fontaines.

Les époux :

Cruchoaud Louis
Elisabeth Cruchoaud Bakon

Les témoins :

J. Champod
Armand Cruchoaud

L'officier de l'état civil :

L. Laddume

Communiqué aux États Civil
de Fribourg et de St Croix.

Registre des mariages A.

N° 5.

Champod

et

Pessero ni Chârenat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Champod Paul Albert, huilier
 Veuf de Sophie Elide Marie ni Lombardet, d'd le 22 novembre 1921.

originaire de A Pullat domicilié àA Pullat né àA Pullat le vingt quatre mai

mil huit cent quatre vingt six fils de

Ami Louis Champod, menuisier, à A Pullat et deMarie Louise ni Robellat, d'icid.

2. Pessero ni Chârenat Lina, ménagère
 Veuve de A Pessero Secondo, d'd le 20 février 1921.

originaire de Migiandone Pavare, Italie domiciliée àA Pullat née àA Pullat le douze novembre

mil huit cent septante quatre fille de

Ami Chârenat et deLouise Marie ni Waltha, d'icid.

Comme témoins : } 1. Champod Jules, agriculteur, à A Pullat
 } 2. Chârenat Frédéric, marichal, ..

Les publications ont eu lieu à A Pullat le 3 septembre et à Migiandone
 le 19 septembre 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

A Pullat le seize octobre mil neuf cent vingt huit.

Pièces déposées :

1. La promesse de mariage
 2. L'acte de naissance de la fiancée
 3. " " de décès de A Pessero Secondo.
 4. " " de Sophie Elide Marie ni Lombardet
 5. L'autorisation du Sup^r de Tullin et Police, de procéder à la publication de mariage.
 6. L'autorisation du Consul d'Italie à Lausanne
 7. Les publications de mariage de A Pullat et de Migiandone.
- Communiqué à la Chancellerie Cantonale

Les époux :

Paul Champod
Lina Champod Pessero.

Les témoins :

J. Champod
Herminie Frédéric

L'officier de l'état civil :

L. Ladduere

No 6
Gaillard
et
Cachet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaillard Edmond Louis, ouvrier industriel, célibataire.

originaire de Pully domicilié à Pully né à Pully le trente décembre mil neuf cent - deux.

Paul Ami Gaillard, agriculteur et de Tommy mi Robellat, à Pully

2. Cachet Marie, ménagère, célibataire.

originaire de Maulion domiciliée à Pully née à Gilly le dix novembre mil neuf cent - dix.

Henri Louis Cachet, agriculteur et de Sophie mi Pourgeois, à Maulion

Comme témoins : 1. Simonin Hermann, cafetier, à Pully 2. Gaillard Armand, ouvrier industriel

Les publications ont eu lieu à Pully le 7 et à Maulion le 14 décembre 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le 29 décembre 1928, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-huit.

Les époux :

Edmond Gaillard.
Marie Gaillard Cachet.

Les témoins :

Simonin Hermann
Armand Gaillard

L'officier de l'état civil :

L'abbé Ladduc.

Pièces déposées :

- 1 La promesse de mariage
- 2 L'acte de naissance de la fiancée
- 3 L'autorisation du père et de la mère de la fiancée.
- 4. Les publications de mariage de Pully et de Maulion.

Communiqué à l'Etat Civil de Maulion.

L'inscription portant le numéro 6 à la page 56 est la dernière de ce volume II. La suite de suivre dans le volume numéro III qui commença par le numéro I de l'année 1929. Au 31 décembre 1928 prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. La clôture de ce registre d'inscriptions d'un nouveau sont dictés par les nouvelles inscriptions, Pully le 4 Janvier 1929.



Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Vu à Pully, le 29 décembre 1928
Le Préfet: M. J. J. J.

No 6
Gaillard
et
Kachet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaillard Edmond Louis, ouvrier industriel, célibataire.

originaire de Pully domicilié à Pully né à Pully le trente décembre mil neuf cent - deux.

Paul Ami Gaillard, agriculteur et de Tommy mi Robellat, à Pully

2. Kachet Marie, ménagère, célibataire.

originaire de Maulion domiciliée à Pully née à Gilly le dix novembre mil neuf cent - dix.

Henri Louis Kachet, agriculteur et de Sophie mi Pourgeois, à Maulion

Comme témoins : 1. Simonin Hermann, cafetier, à Pully 2. Gaillard Armand, ouvrier industriel

Les publications ont eu lieu à Pully le 7 et à Maulion le 14 décembre 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pully le 29 décembre 1928, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

- 1 La promesse de mariage
- 2 L'acte de naissance de la fiancée
- 3 L'autorisation du père et de la mère de la fiancée.
- 4. Les publications de mariage de Pully et de Maulion.

Les époux :
Edmond Gaillard.
Marie Gaillard Kachet.

Les témoins :
Simonin Hermann
Armand Gaillard

Communiqué à l'Etat Civil de Maulion.

L'officier de l'état civil :

L'abbé...

L'inscription portant le numéro 6 à la page 56 est la dernière de ce volume II. La suite de suivre dans le volume numéro III qui commença par le numéro I de l'année 1929. Au 31 décembre 1928 prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. La clôture de ce registre d'inscriptions d'un nouveau sont dictés par les nouvelles inscriptions, Pully le 4 Janvier 1929.



Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

Vu à Pully, le 29 décembre 1928
Le Préfet: M. J. J. J.

A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Pugnon	Paul, Ami	Pullet	6.
"	Bertha Lina	"	16
"	Charles Eugène	"	17.
Baumer	Eugène Arnold	Acadie (Pérou,	22.
Prochon	Henriette Marguerite Bernier	Saguené et de St.	26
Poland	Willy Charles	Provence	41.
Pühlmann	Arnette, Cécile-Rosa	Thémessville et Paushtidberg	43.
Pakon	Elisabeth	St. Croix	54.
Peddes - Christenat	Lina	Highamdown, N. Wales	55

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Champod	Eugène	1 Pullat	1.
"	Auguste Albert	"	4.
"	Edmond	"	5.
" ^{ma} Champod	Maria Alice	"	6.
"	Léline Louise	"	12.
Crétignier	Robert Auguste	Paumarcus	14.
Champod	Auguste Albert	1 Pullat	16.
"	Edouard Benjamin	"	18.
Cornu	Erna Marie	Chamblon	24.
Crétignier	Maria Alice	Paumarcus (Neuchâtel)	25.
Cruchaud	Marquise Céline Louise	Fonbainid (Paud)	28.
Cochand	Hélène	Villard (Purquin et Romaison)	29.
Cornu	Sidonie Louise	Chamblon	39.
Champod	Germaine	1 Pullat	40.
Cardis	Elise Louise	1 Piero, province de Palanka, Italie	42.
Champod	Léon Louis	1 Pullat	45.
Cornu	Olga Ida	Chamblon	48.
Champod	John Annie	1 Pullat	53.
Cruchaud	Louis	Fonbainid (Paud)	54.
Champod	Paul Albert	1 Pullat	55.

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Durubdel	Maria Eugénie	Homeloge et F. Puddy / Moudon.	7.
Duroidin	Kelly Olga	Pontaneilus.	13.
"	Marius	"	32
Dolci	Louis	(Pigou, Sala, Capriades) / Geddin	33.
Durubdel	William	F. Puddy / Moudon	46
Deffring	Rosa Maria	Maurat.	46

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1844

11

1844

1844

Nom	Prénoms	Origine	Page
Gaubert	Méline Rose	Vugelles-la-Motte	8.
Gander	Charles Louis	Geddenay (Penne)	13.
Gaillard	Maire Alice	Pullet	14.
"	Aline Marie	"	15.
"	Pertha Terry	"	17.
"	Martha Elida	"	21.
"	Gérald Auguste	"	25.
Genevès	Fernand Renaud	S ^{te} Croix	28.
Gander	Madeleine	Geddenay (Penne)	30.
Gaillard	Lucie Adèle	Pullet	31.
Gander	Lucie Louise	Geddenay (Penne)	32.
"	Amis Marie	Geddenay "	44.
Gaillard	Edmond Louis	Pullet	56.

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Ladume	Velly	Pullet	H.
Lepune	Emily Sophie	Panthum, les Pains, Allemagne	34.
Ladume	Gaston Auguste	Pullet	37.
"	Sara Wilma	"	38.
"	Jeanne Alice	"	H5.
Leuba	Louis Henri	Pullet et La Côte-aux-Fées	H8.
"	Elida Marie	" " "	51.

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Meylan.	Elvina Alice.	du Orremit.	1.
Margot, d'origine Rich.	Julie Eugénie.	Mercoeur, c ^o d. Solmes	3.
Mormod	Michael Célimie	S ^t e Croix.	8.
Meylan.	Charles Eugène	du Orremit	12.
Martin	Albert	S ^t e Croix	13.
Mormod	Albert Léon	"	20.
Meylan	Gustave Henri	du Orremit.	30.
Monti	Emile Antoine	S ^t e Croix	38.
Maggi	Pierre Charles	Castel S ^t Pierre (Labbins)	40.

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

O
P

Q
R

S
T

U
V

X
Y

Z

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

R
S
T
U
V
X
Y
Z

S
T
U
V
X
Y
Z

S
T
U
V
X
Y
Z

T
U
V
X
Y
Z

T
U
V
X
Y
Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
Chrénat.	Auguste Ami	1 Bullet	3.
"	Arthur Louis	"	7.
"	William Auguste	"	10.
"	Elida Louise	"	10.
"	Louise Augustine	"	19.
"	Emma Marie	"	22.
"	mi Gaillard Louise Augustine	"	23.
"	Charles Auguste	"	24.
"	Frédéric Albert	"	26.
"	Georges Alédid	"	27.
"	Louisa	"	27.
"	Helène Louise	"	33.
"	Albert	"	35.
"	Lina Marie	"	35.
"	Niame Marie	"	36.
Civelli	Cécile Cléide.	Vargo (Veran) (Italie)	37.
Chrénat.	John Albert.	1 Bullet	39.
"	Edmond Louis	"	42.
"	Michel.	"	43.
"	Antoinette.	"	44.
"	Ernest.	"	47.
Edchantt.	Albertine Sophie.	Chaux du Millieu et Sigridsvil	49.
Chrénat.	Helène.	1 Bullet	50.
"	Paul Louis	"	52.
Cachet.	Marie	Paulion	56.

T
U
V
X
Y
Z

U
V
X
Y
Z

U
V
X
Y
Z

V
X
Y
Z

X
Y
Z

X
Y
Z

Y
Z

